



Yves Détraigne

Sénateur de la Marne



JUIN 2014

Intervention en séance publique

Réforme de la récidive

Orateur du groupe centriste sur le projet de loi tendant à renforcer l'efficacité des sanctions pénales, Yves Détraigne a indiqué qu'il adhérerait pleinement aux objectifs proclamés par ce texte, à savoir lutter contre la récidive et la surpopulation carcérale, objectifs déjà recherchés par la loi pénitentiaire de 2009...

Toutefois, il a précisé que la justice française manquait, depuis plusieurs années, cruellement de moyens que ce soit pour effectuer certains actes d'investigation, pour rémunérer des experts judiciaires ou même pour travailler dans des conditions normales, sans parler du manque de magistrats, de greffiers ou de conseillers d'insertion et de probation. Or, cette réforme, pour être crédible, devra disposer de moyens très importants indispensables à sa bonne application.

Considérant que le texte de la commission des lois du sénat n'était guère satisfaisant en proposant que la contrainte pénale puisse être encourue comme peine principale pour une série de délits pour lesquels de courtes peines d'emprisonnement sont actuellement encourues, les sénateurs Détraigne et

Capo-Canellas ont déposé plusieurs amendements afin de revenir au texte tel qu'issu de l'assemblée nationale.



Budget de l'Aide juridictionnelle

Yves Détraigne et sa collègue Françoise Férat ont apporté leur soutien aux avocats inquiets du devenir de l'aide juridictionnelle. Ils ont écrit à la Garde des Sceaux pour dénoncer le projet de taxe sur le chiffre d'affaires des cabinets d'avocats qui reviendrait à les faire contribuer au financement d'un système dont ils assurent déjà en grande partie la charge en représentant les bénéficiaires contre des indemnités versées par l'Etat qui n'ont pas été revalorisées depuis 2007. Craignant que l'accès au droit ne soit plus assuré pour tous, les deux sénateurs centristes ont demandé à Christiane Taubira de préserver l'aide juridictionnelle qui permet à chacun (notamment aux personnes en grande difficulté) de bénéficier de l'assistance d'un avocat.



A chaque changement ou renouvellement de municipalité, l'article 4 de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1926 oblige le maire à établir un procès-verbal de prise en charge des archives, accompagné d'un état sommaire, appelé **récolement des archives municipales**, en trois exemplaires. Ces documents doivent être cosignés par le maire sortant et le maire entrant, cette procédure réglementaire équivalant à un transfert de responsabilités en cas de perte éventuelle de documents. Il convient d'établir ces documents dès lors que l'équipe municipale a été modifiée, même si le maire sortant a été réélu. Dans ce cas, le maire signe à la fois en tant que maire sortant et en tant que maire nouvellement élu. Au regard du caractère incompréhensible de cette procédure lorsqu'un maire se succède à lui-même, le sénateur Détraigne a demandé au ministre de l'Intérieur de mettre fin à cette évidente lourdeur administrative.



QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ÉCOLES

Issue des Lois du "Grenelle", la mise en œuvre du décret de janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public (crèches, écoles...) va avoir de fortes incidences financières pour les communes. En 2012, le gouvernement avait indiqué au sénateur Marnais que le coût de cette surveillance était estimé à 2 600 euros par établissement tous les sept ans et que ce montant était à mettre en regard des coûts dus à une mauvaise qualité de l'air intérieur, estimés en France entre 10 et 40 milliards d'euros par an. Toutefois, cette surveillance est à la seule charge des collectivités territoriales... Aussi, et au vu des contraintes toujours plus nombreuses et coûteuses transférées aux collectivités territoriales, Yves Détraigne a, une nouvelle fois, demandé à la ministre de l'écologie de soutenir financièrement les communes dans l'application de ce décret.

Yves Détraigne a cosigné la proposition de loi de ses collègues Bruno Retailleau et Catherine Morin-Desailly relative à la consultation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés sur tout projet de loi ou décret relatif aux données personnelles.

Encadrement du droit de grève à la SNCF

La grève des salariés de la SNCF va coûter beaucoup d'argent à l'entreprise ferroviaire mais aussi à l'ensemble de l'économie française, notamment aux petites et moyennes entreprises déjà fragilisées par la crise économique. Yves Détraigne a rappelé au secrétaire d'État chargé des transports que si la grève était un droit, la liberté de circuler et de travailler devait l'être également... Les délais de prévenance, le service minimum ou encore la substitution de grévistes par des non-grévistes n'étant pas totalement effectifs, il a donc demandé que le droit de grève par les employés de la SNCF soit à l'avenir plus strictement encadré.



Déchets d'activités de soins à risques infectieux

A Yves Détraigne qui demandait, en août 2013, un point sur l'état d'avancement de la mise en place de la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux, alors même que le principe en avait été acté à la fin de 2008 et que le maillage devait être acté en septembre 2013 pour un démarrage effectif au plus tard en décembre 2013, la ministre de l'Ecologie vient de répondre que le lancement du réseau de collecte, officiellement commencé au 1^{er} novembre 2013, était actuellement en cours de déploiement. Au 10 avril 2014, 67 % des pharmacies avaient reçu des boîtes à aiguilles, le nombre de points de collectes était supérieur à 8 000 et les zones encore sans couverture sont en nombre décroissant. Le maillage complet est donc en bonne voie.



Accessibilité des documents

La modification des feuilles de maladie intervenue il y a quelques années (les textes sont désormais de couleur blanche sur un fond orange) pose de réelles difficultés de remplissage pour bon nombre de personnes malvoyantes. La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe aussi des normes d'accessibilité en matière de documents. Il a interrogé le gouvernement sur les moyens de rendre ces documents plus accessibles.

Avec notamment Catherine Vautrin, René Paul Savary et Jean Paul Bachy, Yves Détraigne a assisté au baptême de l'**Institut Européen de la Bioraffinerie** (IEB) organisé à Bazancourt et, en prélude à cette manifestation, à la pose de la 1^{ère} pierre du **Centre d'Excellence en Biotechnologies Blanches** (CEBB) à Pomacle.



© Cliché J.Gorgeot

En tant que rapporteur pour avis du budget "Conseil d'Etat et autres juridictions administratives", Yves Détraigne a reçu une délégation de magistrats administratifs venant du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs, en formation au Sénat pour une journée.



En juin, Yves Détraigne a été réélu à l'unanimité à la présidence de l'Association des Maires de la Marne par les membres du comité directeur, nouvellement reformé après les élections municipales de mars...



Le sénateur a participé aux auditions sur le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Il a pu entendre notamment un certain nombre de présidents de région et le ministre de l'Intérieur.



A l'invitation du Président Savary, le sénateur Détraigne a participé, aux côtés de Bruno Bourg-Broc et de Jean-Paul Bachy, à une table ronde au Conseil général sur les modalités et conséquences de la réforme territoriale annoncée par le gouvernement.



© Cliché J.Gorgeot



Senat_direct @Senat_Direct

.@YvesDetraigne : "Peut-on faire une #RéformeTerritoriale durable sans tenir compte des réalités économiques et territoriales?" #directsenat

17

Yves Détraigne a participé à la célébration du 40^{ème} anniversaire de la coopérative vinicole de Cormicy, début juin.

Le sénateur était présent à la Conférence de presse organisée par les bâtonniers de la région réunis à la Cour d'Appel de Reims pour dénoncer l'absence de la mise en œuvre de la réforme de l'aide juridictionnelle et de son financement.

Yves Détraigne a assisté aux festivités organisées à l'occasion des Noces d'or entre Livry et Louvercy.

Le sénateur a assisté au pèlerinage annuel au cimetière militaire de Saint Hilaire le Grand où reposent les combattants russes tombés au champ d'honneur en France au cours de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Au programme de la session extraordinaire de juillet :

projet de loi de finances rectificative de la sécurité sociale, projet de loi de finances rectificative, projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, projet de loi portant réforme ferroviaire...

Sur le terrain...